

Jeux en ligne, jackpot pour le surendettement

Slate- 10.04.10

La déréglementation d'un secteur procède toujours du même mécanisme: l'ouverture d'un marché à la concurrence pour diversifier l'offre et faire baisser les prix. Avec ce double phénomène, deux objectifs sont poursuivis: d'abord, élargir l'offre pour attirer de nouveaux consommateurs; ensuite, approfondir le marché en multipliant les sollicitations et les accès pour accroître la consommation. Il en est des paris et des jeux de hasard comme, par exemple, des télécommunications. C'est ce qui explique la ruée vers l'or des nouveaux opérateurs pressés de planter leur logo sur le Net pour capter une part des paris en ligne et jeux en tous genres.

Concurrence contre Etat croupier

La France des jeux, jusqu'à présent, vivait sous le régime des monopoles. Mais depuis l'adoption de **la loi sur la libéralisation des jeux en ligne** [3] le 6 avril dernier, c'en est fini. L'Assemblée nationale ne pourra cette fois se référer à une obligation européenne pour justifier ce choix: la directive sur les services, à l'origine de nombreuses polémiques par ailleurs, exclut les jeux d'argent de son champ d'application pour des motifs de sécurité et de santé publiques. En revanche, comme l'Etat français s'était lui-même transformé en «Etat croupier» autorisant ses sociétés de jeux (PMU et Française des Jeux) à opérer sur Internet tout en l'interdisant aux autres, il introduisait une véritable discrimination de nature à s'exposer à un rappel à l'ordre de la Cour européenne de justice. En outre, les députés ne pouvaient continuer à pratiquer la politique de l'autruche face à la multiplication des sites de jeux en ligne (ils sont des milliers, casinos ou loteries en ligne ou sites de paris sportifs), non autorisés et pourtant accessibles, parfois logés dans des paradis européens pour joueurs invétérés comme Malte. La réglementation devait évoluer: la voie de la libéralisation a été choisie. On devrait assister à ses premiers effets à l'occasion de la Coupe du monde de football (en Afrique du Sud du 11 juin au 11 juillet).

Déjà deux personnes sur trois

Pour autant, la banalisation des paris et jeux de hasard n'est pas sans risque. Gare à l'explosion des situations de surendettement, à cause de l'addiction. Certes, on pouvait être accro aux jeux d'argent avant la déréglementation... mais moins facilement. *«L'offre de jeux et la plus grande facilité de l'accès au jeu susciteront une plus grande addiction, que les pouvoirs publics ont le devoir de prévenir, de contenir et de soigner beaucoup mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici»*, estime François Trucy, sénateur (UMP) du Var, rapporteur du projet de loi, déjà auteur de deux rapports sur le sujet en 2002 et 2006. En France, avant la déréglementation, on estime que 2 personnes sur 3 de plus de 18 ans pratiquent un jeu d'argent. Si l'on considère les seules courses hippiques, plus de 7 millions de parieurs (dont 40% de femmes) sont des clients du PMU, et jouent en moyenne 1,2 fois par semaine (mais 6% sont des parieurs quotidiens) à raison de 9 euros par jeu (soit 11 euros par semaine). Combien seront-ils lorsque les paris seront accessibles à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone portable?

Certes, en valeur, les Britanniques par exemple jouent des sommes deux fois plus élevées et les Irlandais quatre fois plus, mais l'intérêt des Français pour les jeux de hasard est évident. Les chiffres d'affaires cumulés du PMU (9,3 milliards d'euros en 2009), de la FDJ (ex-

Française des jeux, dont les recettes ont atteint 10 milliards d'euros l'an dernier) et des casinos (de l'ordre de 18 milliards d'euros) ont approché l'an dernier les 40 milliards d'euros, avec des progressions de 35% pour le PMU entre 2005 et 2008 (100% en dix ans pour les mises enregistrées sur les hippodromes), ou de près de 9% pour la FDJ entre 2008 et 2009 (80% en dix ans).

600.000 joueurs pathologiques en France

On estime en France à plus de 600.000 personnes le nombre de joueurs pathologiques pour lesquels des consultations hospitalières sont organisées. La proportion serait donc de l'ordre de 1%. On remarque que, pour un pays qui s'est opposé jusqu'à présent à la libéralisation des paris et des jeux de hasard, la proportion est deux à trois fois inférieure à celle d'autres pays. Ainsi aux Etats-Unis, selon une étude de l'Inserm (institut national de la santé et de la recherche médicale), 2 à 3% de la population -soit 6 à 9 millions de personnes- serait chaque année confrontés à des problèmes de jeu compulsif. Il existe donc bien un risque de dérive associé à la déréglementation.

Les pouvoirs publics invoquent une ouverture sous surveillance, assortie de la création d'une autorité de régulation (Arjel) chargée de faire respecter les conditions de l'encadrement. *«L'objectif principal est de lutter contre le développement incontrôlé d'une offre illicite de jeux et paris sur Internet, qui fragilise l'organisation traditionnelle du secteur des jeux d'argent et de hasard. En proposant un cadre légal aux activités de jeu et de pari en ligne, le gouvernement entend mieux en réguler l'exercice»*, ont plaidé les pouvoirs publics, et notamment Eric Woerth en sa qualité de ministre du Budget jusqu'à la fin mars. Outre son rôle de gendarme, cette autorité pourra également diligenter des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques d'addiction aux jeux en ligne. Mais, se basant sur une étude menée dans l'Etat de l'Alberta au Canada, l'Inserm constate que, malgré toute une batterie d'indicateurs et de messages d'alerte, *«l'affichage des mises en garde sur les terminaux de loterie vidéo serait sans effet contre le jeu compulsif»*.

Addiction et surendettement

Or, quelles que soient les ressources financières d'une personne, l'addiction au jeu l'amène forcément au bord du gouffre. Les plus fragiles sont d'autant plus exposées qu'elles vont avoir plus facilement accès à toutes formes de jeu puisque telle est la logique de la déréglementation: les mises unitaires seront éventuellement réduites, mais les sollicitations seront innombrables. Clairement, les Français vont consacrer plus d'argent aux paris en ligne et autres jeux de hasard. Cette nouvelle donne a toutes les raisons de déboucher sur des situations de surendettement et de faillite civile personnelle. Au Québec, le refuge **La Maison du Père** [4] constate que sur environ un millier de sans-abris accueillis dans une année, près de 1 sur 5 avait été directement victime du jeu. Les exemples sont légion, tant ils sont la conséquence directe d'un accès aux jeux autrefois jugés contraire à la sécurité publique. Le risque est, dit-on au ministère du Budget, «maîtrisé». Seule option possible: le jeu «responsable», qui fait appel à l'auto-prise en charge du joueur. Mais c'est méconnaître les mécanismes du jeu compulsif, que de miser sur la seule responsabilité de tous les joueurs. L'Etat, en l'occurrence, se lance dans un pari à haut risque. Les marchands d'illusion, eux, sont prêts.

Gilles Bridier